



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 30 janvier 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE-GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
5. SIGNATAIRE AUTORISÉ POUR INSTITUTION BANCAIRE
6. AUTORISATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES
7. NOMINATION RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES REVENU QUÉBEC
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE